

discuter au Parlement puisqu'il s'agissait simplement de la continuation d'une chose acceptée et existante. Le chef de l'opposition (M. Pearson) et plusieurs autres députés de la gauche se sont alors levés pour insister sur la nécessité de donner la chance aux députés de discuter cette entente qui avait été signée le 12 mai à Washington. Et ce n'est qu'à la suite de cette insistance que l'honorable premier ministre s'est levé et a dit: "Nous allons vous donner la chance d'en discuter, car nous allons présenter une résolution qui permettra une discussion complète et utile".

Lorsque nous avons commencé l'étude de ce projet de résolution, nous savions déjà qu'il y avait beaucoup de confusion. Mais à mesure que nos amis d'en face se lèvent pour essayer de clarifier la situation, tout devient encore de plus en plus confus.

Il n'y a pas de doute que les relations amicales entre les États-Unis et le Canada existent depuis longtemps. Au fait, depuis 1813, le Canada et les États-Unis vivent en paix un à côté de l'autre, sans conflit, même si quelquefois il y aurait eu raison d'en avoir. Ceci prouve que notre amitié avec les États-Unis est de longue date, mais cela ne veut pas dire que nous devrions perdre notre personnalité comme nation, que nous ne devrions pas être considérés comme un peuple autonome ayant des droits.

A mon avis, en vertu de l'entente signée le 12 mai, nous perdons un peu de notre souveraineté. Comme le disait si bien le chef de l'opposition, il n'y a rien là-dedans qui se compare avec ce que nous avons sacrifié pour l'OTAN. Plusieurs pays du monde, se sentant en danger, ont consenti à sacrifier une partie de leur souveraineté pour le bien commun. Est-ce que la présente entente entre les États-Unis et le Canada est identique à celle que nous avons avec l'OTAN? L'OTAN est formée de plusieurs pays, tandis que dans le cas qui nous intéresse présentement, seuls deux pays décident, en dehors de l'OTAN. Quoi qu'en disent l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable premier ministre, le ministre de la Défense nationale, cette entente est bel et bien distincte de l'OTAN, puisque le secrétaire général de cet organisme, qui était de passage à Ottawa dernièrement, admettait que NORAD ne faisait pas partie de l'OTAN. Il signalait de plus qu'il n'en avait pas entendu parler, que l'on n'en avait pas discuté au préalable et qu'il s'agissait d'une expérience surveillée attentivement par l'OTAN. Mais, aucune déclaration de cette autorité internationale n'indiquait que NORAD était partie intégrante de l'OTAN.

[M. Caron.]

D'ailleurs, je vois dans la partie qui précède l'entente, dans la lettre envoyée par M. Robertson à M. John Foster Dulles, ce qui suit:

La région Canada-États-Unis fait partie intégrante de la zone de l'OTAN.

Jusque là, tout le monde est d'accord; personne ne nie que les États-Unis et le Canada font partie de l'OTAN en tant que la défense de notre bien commun est concernée.

Dans le sens des objectifs stratégiques fixés par l'OTAN pour la région Canada-États-Unis et en conformité des dispositions du Traité de l'Atlantique Nord,...

Et l'on ne dit pas "des objectifs stratégiques fixés par NORAD", on ne dit pas "pour des objectifs stratégiques fixés par le ministre de la Défense nationale du Canada et le Secrétaire d'État des États-Unis"; on dit ici: "des objectifs stratégiques fixés par l'OTAN", et, jusqu'ici, l'OTAN n'avait pas été consultée et n'avait pas été mise au courant de ce que le Canada et les États-Unis devaient décider...

...pour la région Canada-États-Unis et en conformité des dispositions du Traité de l'Atlantique Nord, nos deux Gouvernements ont reconnu, en créant le Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD), l'utilité de l'unification des quartiers généraux qui dirigent les opérations de forces de défense aérienne leur étant assignées.

Or, je ne vois ici aucune ressemblance, aucune comparaison avec le traité qui unit les nations de l'OTAN. D'ailleurs, l'honorable député de Vancouver-Est (M. Winch), au cours des comparaisons qu'il faisait, en a signalé de nombreux détails qui prouvent que l'entente que nous avons signée avec les États-Unis n'en est certainement pas une qui entre dans les cadres de l'OTAN.

Je note dans le préambule qui précède les clauses de l'entente:

En considération de ce qui précède, et compte tenu de l'expérience acquise au cours du fonctionnement provisoire du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord, mon Gouvernement propose que les principes suivants devraient régir l'organisation qui sera établie, ainsi que les opérations du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord.

Toutefois, je note que, dans le préambule qui précède immédiatement l'entente qui a été signée, on ne parle nullement de l'OTAN. Cependant, on nous a donné comme excuse que cet accord ne devrait pas être soumis au Parlement parce qu'il faisait partie du concept de l'OTAN.

Eh bien, si le très honorable premier ministre était encore dans l'opposition, je me demande s'il aurait étudié cette question de la même façon. Ceux qui siègent ici depuis au moins 1953 se rappellent les nombreuses fois où le premier ministre actuel